



## AVIS DE COURSE ET REGLES 2019

Nautic Paddle 10<sup>ème</sup> édition

**7 et 8 décembre 2019 - Traversée de Paris d'Est en Ouest sur la Seine en Stand Up Paddle.**

*Organisé par :*

Nautic – Salon Nautique International de Paris

Nautic Festival SA

200 Port de Javel Haut

75015 Paris

8 DEC 2019  
PARIS  
SALON  
**Nautic**  
PADDLE

10<sup>è</sup>  
EDITION

#NAUTIC2019  
#PADDLE  
#1000PARTICIPANTS  
#LAPLUSGRANDECOURSEMUNDE

Inscriptions sur  
**NAUTICPADDLE.COM**

NAUTIC FESTIVAL  
FEDERATION DES INDOCTRES NAUTIQUES

## Table des matières :

<b>1. GENERALITES :</b>	<b>4</b>
<b>2. PROGRAMME :</b>	<b>6</b>
<b>3. REGLES :</b>	<b>7</b>
3.1 PREAMBULE	7
3.2 INFORMATIONS UTILES	7
3.3 INSCRIPTION	8
3.3.1 Demandes d'inscription :	8
3.3.2 Eligibilité des demandes d'inscription :	9
3.3.3 Répartition des 900 places :	9
3.4 CATEGORIES → DIVISIONS	11
3.4.1 :	11
3.5 REGLES DE COURSE	11
3.5.1 Lors des briefings seront précisés :	11
3.5.2 Règles spécifiques pour la manche n°1 :	11
3.6 REGLES SPECIFIQUES POUR LA MANCHE N°2	12
<b>4. CLASSEMENTS :</b>	<b>13</b>
4.1 LES DIFFERENTS CLASSEMENTS	13
4.2 ATTRIBUTION DES POINTS	14
4.2.1 Attribution des points pour la Manche n° 1 :	14
4.2.2 Attribution des points pour la Manche n° 2 :	14
4.2.3 Classement général :	14
4.3 TABLEAUX DE COMPOSITION DES EQUIPES POUR LA MANCHE N°2 DE LA « DIVISION PRO »...	15
4.4 REGLES POUR LA « COURSE EN RELAI PAR EQUIPE » DE 6 PERSONNES	15

**8 DEC 2019**  
**PARIS**

# **SALON** *Nautic* **PADDLE**

4.4.1 Equipes qualifiées pour la course en relai par équipe : .....	16
4.4.2 Tableau d'élimination directe : .....	17
4.4.3 La "Course en relai par équipe" pourra se dérouler en 1 ou 2 manches gagnantes :.....	18
<b>4.5 REGLES POUR LE "PRO-AM" .....</b>	<b>18</b>
4.5.1 Pour chaque équipe :.....	18
4.5.2 Tableau d'élimination directe : .....	19
4.5.3 La course "Pro-Am" pourra se dérouler en 1 ou 2 manches gagnantes :.....	20
<b>5. LOGISTIQUE.....</b>	<b>21</b>
5.1 STAND UP PADDLE.....	21
5.2 PAGAIES ET ACCESSOIRES.....	21
5.3 SAC ET EFFETS PERSONNELS .....	21
<b>6. JURY &amp; RECLAMATION.....</b>	<b>23</b>
<b>7. DIVERSES.....</b>	<b>24</b>
7.1 QUESTIONS FREQUENTES.....	24
7.2 ADRESSES UTILES.....	25

## 1. GENERALITES :

- A. Compétition de "Stand Up Paddle" en solitaire (1 personne par planche).  
Les planches à plusieurs personnes sont interdites sauf accord de l'Organisation. Ces planches ne seront pas classées.
- B. Organisée par le 59<sup>ème</sup> Nautic – Salon Nautique International de Paris.
- C. Inscriptions ouvertes dans la "Division PRO" ou dans la "Division LOISIR" → article 3.4
- D. Inscriptions limitées à 1 000 compétiteurs pour l'ensemble des 2 divisions. Les modalités d'inscription sont définies ci-après → article 3.3
- E. Frais d'inscription : 60 € TTC.
- F. Certificat médical d'aptitude à la pratique en compétition du Stand Up Paddle obligatoire ou licence de Surf en compétition (France ou International) en cours de validité, daté de moins d'un an à la date du 7 décembre 2019.
- G. Age minimum : 13 ans au 8 décembre 2019.
- H. La Division LOISIR Juniors regroupe les compétiteurs de moins de 15 ans au 8 décembre 2019.
- I. Autorisation parentale pour les mineurs obligatoire.
- J. La manche n°1, sur la Seine, est une course en flotte.  
Toutes les compétitrices et tous les compétiteurs partent en même temps.  
Le départ est de type "mass-start".
- K. La manche n°2, sur le bassin du Nautic, est une course en relai.
- L. La manche n°2 concerne/qualifie :
  - a. Dans la "Division PRO Scratch" : les 7 premiers étrangers et les 7 premiers français de la manche n°1.
  - b. Dans la "Division PRO Women" : les 3 premières femmes étrangères et les 3 premières femmes françaises de la manche n°1.  
*NB : dans le cas où une ou plusieurs femmes se qualifient via leur classement de la manche n°1 dans la "Division PRO Scratch", la 4<sup>ème</sup> femme de la manche n°1 et, le cas échéant, les suivantes seront concernées par la manche n°2.*  
*NB : Il n'y a pas de 2<sup>nd</sup>e manche pour la "Division Loisir"*
- M. Pour toutes les compétitrices et tous les compétiteurs inscrits :  
Pendant la manche n°2 de la "Division Pro" une "Course en relai par équipe" ou un "Pro-Am" pourra être organisé :
  - ⇒ Voir article 4.4 pour la "Course en relai par équipe".
  - ⇒ Voir article 4.5 pour le "Pro-Am".
- N. Pour la manche n°1, planche de SUP d'une longueur minimum de 10'6" et maximum de 14'.

8 DEC 2019  
PARIS



- O. Pour la manche n° 2, planches de SUP fournies par l'Organisation.
- P. Pour la manche n°1, port obligatoire d'une combinaison type "long john" – jambes longues, torse et dos couverts - ou d'un vêtement isothermique couvrant une surface du corps à minima supérieure à celle couverte par un "long john".
- Q. Pour la manche n°1, leash reliant le compétiteur à son SUP obligatoire.
- R. Dossard de l'épreuve porté obligatoirement par-dessus tout autre équipement (y compris sac à dos).

*NB : pour les compétiteurs déguisés, sous réserve d'en faire la demande lors de l'inscription, une tolérance pourra être accordée par la Direction de Course.*

- S. Respect permanent de l'environnement, des concurrents, des Organisateurs, du public, des médias, etc.
- T. L'organisateur se réserve la possibilité d'inclure une ou plusieurs "course de paddle indépendante" dans le Nautic Paddle 2019.

Tout comme l'an passé, la finale du circuit mondial APP (Association of Paddlesurf Professionals) se déroulera lors du Nautic Paddle. Cette finale aura le statut de course indépendante.

Les compétiteurs de cette course pourront participer à la "course en relai par équipe" ou au "Pro-Am" (M).

## **2. PROGRAMME :**

**A l'exception des horaires où la présence des compétiteurs est obligatoire, les dates et heures communiquées le sont à titre indicatif. Le programme de la journée du dimanche sera précisé lors du briefing du samedi 7 décembre 2019 à 17h. Ce briefing se tiendra lors du Nautic – Salon Nautique International de Paris.**

### **Samedi 7 décembre 2019 :**

Invitation pour 2 personnes au Nautic, accessible avec votre billet d'inscription à la course :

- 10.00 à 16.30 : Confirmation des inscriptions au Nautic – Spot Nautic - pavillon 1.  
*Nb : la présence du participant est obligatoire pour la confirmation d'inscription.*
- 10.00 à 17.00 : Chargement des planches dans les camions.
- 17.00 : Briefing compétiteurs (présence obligatoire) – pavillon 1.  
*NB : le lieu précis du briefing dans le pavillon 1 sera précisé lors de la confirmation des inscriptions.*

### **Dimanche 8 décembre 2019 :**

- 05.45 : Ouverture du Spot Nautic – pavillon 1, faisant office de vestiaires.
- 06.45 : Dernier départ de bus vers la Bibliothèque Nationale de France (BNF).
- 07.30 : Briefing des coureurs pour la manche n°1, quai de la Gare (BNF).
- 07.35 : Après instruction de la Direction de Course, mise à l'eau.
- 07.45 : Mise à disposition de la Direction de Course pour la manche n° 1.
- 08.45 à 10.00 :
  - Arrivée quai de Javel Bas.
  - Chargement des planches dans les camions.
  - Transfert vers le Nautic – Porte de Versailles.
- 14.15 : Briefing des coureurs pour la manche n°2, Spot Nautic – pavillon 1.
- 14.30 à 16.30 : Mise à disposition de la Direction de Course pour la manche n° 2 et, le cas échéant, la "course en relais par équipe" ou le "Pro-Am".
- 16.30 : Remise des prix/tirage au sort – pavillon 1.  
*NB : lors de la remise des prix, les lots tirés au sort ne seront remis qu'à des personnes physiquement présentes avec leur dossard de course.*

### 3. REGLES :

#### 3.1 PREAMBULE

L'inscription au Nautic Paddle 2019 vaut acceptation sans aucune restriction de l'Avis de Course et de ses règles.

**La navigation sur la Seine est soumise à une réglementation appliquée rigoureusement.**

- Trafic fluvial important (transports commerciaux, bateaux mouches, etc.).
- **Interdiction de naviguer en Stand Up Paddle sauf autorisation exceptionnelle.**
- Le cas échéant, Plan Vigipirate.

Les pratiques de la baignade et de la natation sont interdites. Aussi, nous vous informons que, selon l'Agence Régionale de la Santé (ARS) d'Ile-de-France, la qualité de l'eau de la Seine reste insuffisante pour la pratique de la baignade, malgré de nettes améliorations.

**Le respect des règles générales de navigation sur la Seine est obligatoire. Tout manquement, même en amont de l'épreuve, sera sanctionné par la disqualification immédiate des compétiteurs concernés.**

Il appartient à chaque compétiteur de juger avec discernement de son aptitude technique et physique à prendre le départ et à rester en course en fonction des conditions climatiques et des conditions hydrologiques.

#### 3.2 INFORMATIONS UTILES

La manche n°1, sur la Seine, se déroule majoritairement dans le sens du courant.

Relevés généralement constatés début décembre :

- T° de l'eau en degrés Celsius : de + 5° à + 11°
- T° de l'air en degrés Celsius : - 2° à + 10°
- Courant : de **1 à 3 nœuds** dans le sens de la course → amont (départ) vers aval (arrivée)
- Le vent, surtout lorsqu'il est fort, est globalement dans l'axe de la Seine → parcours vent arrière ou face au vent.
- Le port de bottillons néoprènes est recommandé.
- Un bout de remorquage de 5m est recommandé.

A titre exceptionnel, le trafic fluvial est partiellement ou totalement stoppé en fonction des zones de course et des heures de passage des compétiteurs.

#### PARCOURS :

- Distances approximatives suivant le parcours retenu et les Divisions "Loisir" ou "Pro" : **11 km à 14 km.**
- **DEPART** = Bibliothèque Nationale de France → Escale Bibliothèque : Point Kilométrique = PK 166.
- **ARRIVEE** = Port de Javel Bas → Point Kilométrique = PK 177.
- Passage **OBLIGATOIRE** du Pont d'Iéna avant 9.30 au Point Kilométrique = PK 174.5.

**ATTENTION** : il est fortement recommandé de procéder à un bon échauffement avant de vous mettre à l'eau (mouvements, étirements, etc.). Nous attirons votre attention sur le fait que la chute dans une eau froide peut entraîner des complications d'ordre physiologique (hypothermie entre autres...).

Une quinzaine d'embarcations serviront à l'assistance des compétiteurs et à la Direction de Course. Un(des) « bateau(x) ponton » servira(ont) à accueillir les abandons. Il(s) se trouvera(ont) à l'arrière de la flotte.

Les bateaux de la Brigade Fluviale (Police) ne font pas partie du dispositif précité mais pourront être amenés à intervenir en cas de situations dangereuses et/ou urgentes. Leurs directives devront être suivies sans délai et sans restriction.

### 3.3 INSCRIPTION

#### 3.3.1 Demandes d'inscription :

- Les demandes d'inscription devront être faites **entre le vendredi 13 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2019** via le site internet du Nautic 2019 : <https://www.salonnautiqueparis.com/fr> ou via le site du Nautic Paddle 2019 : <https://www.nauticpaddle.com>
- Les demandes d'inscription pourront comporter de 1 à 4 noms de compétiteurs. Les compétiteurs présents sur une même demande d'inscription pourront demander leur inscription dans la Division "Pro" ou dans la Division "Loisir".
- 1 compétiteur ne pourra apparaître que sur une demande d'inscription. Il est donc interdit de faire une demande d'inscription dans la Division "Pro" et une demande d'inscription dans la Division "Loisir" et/ou de faire plusieurs demandes, individuelle ou collective.



### 3.3.2 Eligibilité des demandes d'inscription :

Le **jeudi 3 octobre**, un tirage au sort sera effectué pour attribuer les **900 places** mises à disposition des compétiteurs.

*NB : les places restantes sont attribuées par le Nautic : à ses exposants, à ses partenaires, aux courses partenaires, aux journalistes et à ses invités.*

### 3.3.3 Répartition des 900 places :

- **100 places** seront tirées au sort dans la **Division "PRO"**.
- **800 places** seront tirées au sort dans la **Division "LOISIR"**.
- Pour chacune des Divisions :
  - Si dans une des Divisions, le quota des places attribuées n'est pas atteint, les places disponibles seront prioritairement mises à disposition de l'autre Division.
  - Si la dernière demande d'inscription tirée au sort fait dépasser le quota prévu pour la Division concernée, les noms en dépassement seront placés au début de la liste d'attente de la Division, dans l'ordre où ils apparaissent sur la demande d'inscription.
  - Dans chacune des Divisions, 30% de places supplémentaires seront tirées au sort pour créer les listes d'attentes.
    - Soit 30 places pour la Division "PRO".
    - Soit 240 places pour la Division "LOISIR".Si la dernière demande d'inscription tirée au sort fait dépasser le quota prévu pour la Division concernée, les noms en dépassement seront ajoutés à la liste d'attente de la Division, dans l'ordre où ils apparaissent sur la demande d'inscription.
    - Pour chacune des listes d'attentes, l'ordre du tirage au sort définira l'ordre de la liste d'attente.
- Les listes des **100 places** attribuées pour la **Division "PRO"** et des **800 places** attribuées pour la **Division "LOISIR"** seront disponibles à compter du **vendredi 4 octobre** via le site Internet du Nautic :

<https://www.salonnautiqueparis.com/fr>

Ou via le site du Nautic Paddle 2019 :

<https://www.nauticpaddle.com>

8 DEC 2019  
PARIS

# SALON Nautic PADDLE

- Un email de confirmation sera envoyé à chaque concurrent sélectionné afin d'accéder à l'étape de confirmation et de paiement de l'inscription. Seuls les dossiers complets comprenant toutes les pièces jointes ainsi que le paiement de 60€ TTC seront pris en compte.
- Chaque compétiteur éligible pour participer au Nautic Paddle 2019 devra confirmer individuellement et complètement son inscription via le site du Nautic : <https://www.salonnautiqueparis.com/fr> ou via le site du Nautic Paddle : <https://www.nauticpaddle.com> avant le **lundi 21 octobre minuit**. Seuls seront pris en compte les dossiers complets avec les pièces jointes accompagnés du paiement : 60€ TTC.
- Une fois que le paiement de l'inscription aura été effectué, la place sera **réservée** pour la demande d'inscription considérée. En conséquence l'Organisateur conservera les frais d'inscription en cas d'annulation, pour quelque cause que ce soit.
- Pour chacune des Divisions, **les places non confirmées avant le 21 octobre minuit seront automatiquement réallouées aux compétiteurs placés sur la liste d'attente.**
- Les compétiteurs qui récupèrent des places réallouées seront prévenus par mail. Ils disposeront après envoi du mail de **8 jours calendaires** ou, lorsqu'il ne reste plus 8 jours calendaires, au plus tard le vendredi 6 décembre à 14h pour confirmer individuellement et complètement leur inscription.  
Passé ce délai de 8 jours, pour chacune des Divisions, les places non confirmées seront automatiquement réallouées aux compétiteurs placés sur la liste d'attente.
- Dans chaque Division, les places éventuellement disponibles après le vendredi 6 décembre à 14h seront réallouées à partir du **samedi 7 décembre 16.30**, directement au point de confirmation des inscriptions sur le Nautic.  
*NB : les dossiers devront être complets.*

### 3.4 CATEGORIES → DIVISIONS

En fonction de leur niveau de pratique, les participants du Nautic Paddle 2019 émettent un souhait d'inscription pour la "Division PRO" ou pour la "Division LOISIR". L'Organisateur du Nautic Paddle 2019 validera, avant le tirage au sort du jeudi 3 octobre, la Division dans laquelle les compétiteurs sont admis à courir. La décision de l'organisateur sera sans appel.

#### 3.4.1 :

- Les compétiteurs ayant été classés dans les 10 premiers de la "Division LOISIR" lors des éditions 2013 ou 2014 ou 2015 ou 2016 ou 2017 ou 2018 du Nautic Paddle seront automatiquement enregistrés dans la "Division PRO".
- Les compétiteurs ayant été classés dans les 50 premiers de la "Division PRO" des éditions 2013 et/ou 2014 et/ou 2015 et/ou 2016 et/ou 2017 et/ou 2018 du Nautic Paddle seront automatiquement enregistrés dans la "Division PRO".
- **L'article 3.4.1 s'applique quel que soit l'âge des compétiteurs.**

### 3.5 REGLES DE COURSE

#### 3.5.1 Lors des briefings seront précisés :

- Les procédures de départ.
- La ligne de départ.
- Les parcours et les différentes marques de parcours éventuelles en fonction des différentes "Divisions".
- Dispositions particulières liées à la navigation sur la Seine (manche n°1) et sur le bassin (manche n°2).
- L'ordre des courses pour la manche n°2.
- La ligne d'arrivée.

#### 3.5.2 Règles spécifiques pour la manche n°1 :

La Direction de Course du Nautic Paddle 2019 est en liaison permanente avec le Service de Navigation de la Seine et la Police Fluviale. En conséquence, elle peut à tout moment, en particulier pour des raisons de sécurité, prendre des dispositions

différentes de celles annoncées lors des briefings.

Sauf instruction contraire, la navigation sur la Seine se fait uniquement sur la moitié droite du fleuve.

➤ **Avant le départ :**

- La mise à l'eau des SUP ne se fera qu'après autorisation de la Direction de Course.

➤ **Après l'arrivée :**

- La traversée de la Seine pour rejoindre la rive gauche et le quai d'accueil pour la sortie de l'eau ne se fera qu'après autorisation de la Direction de Course.

- Il est **FORMELLEMENT INTERDIT** de s'apponter à quelque support que ce soit (péniche, quai, amarre, etc.).

**Le non-respect de ces directives entraînera la disqualification des participants concernés. Ils seront classés DSQ (Disqualified).**

- Tous les compétiteurs qui se situeront **en amont du Pont d'Iéna après 9h30** seront automatiquement récupérés par les bateaux d'assistance et classés DNF (Did Not Finish).

- Pour des raisons de sécurité, la Direction de Course peut décider à tout moment de retirer de la compétition quiconque présenterait des signes de faiblesse. Ces concurrents éventuels seront classés DNF (Did Not Finish).

- **En cas d'abandon, faire des signaux de détresse** (2 bras au-dessus de la tête avec mouvement montant - descendant) et signaler votre abandon à un bateau d'assistance à la 1<sup>ère</sup> occasion possible, ou à un autre compétiteur qui pourra faire passer l'information. Ces concurrents éventuels seront classés DNF (Did Not Finish).

- **Les règles du bon sens nautique s'appliquent totalement.** Vous devez porter assistance à toute personne en difficulté puis prévenir aussi rapidement que possible l'Organisation.

- Les participants pourront être équipés d'un « tracker ». Dans ce cas, le port du tracker sous le dossard ou à la cheville est obligatoire.

### 3.6 REGLES SPECIFIQUES POUR LA MANCHE N°2

- La manche n°2 se déroulera dans un format de relais (cf 4.3 => Tableau de composition des équipes pour la manche n°2 de la Division Pro)

## 4. CLASSEMENTS :

### 4.1 LES DIFFERENTS CLASSEMENTS

- **Division Pro :**
  - Classement Pro Scratch → toutes les compétitrices et tous les compétiteurs de la Division PRO.
  - Classement Pro Woven → toutes les femmes de la Division PRO.  
*NB : les femmes sont classées dans les 2 classements Pro.*  
*NB : il n'y a pas de classement junior dans la Division PRO.*
- **Division Loisir :**
  - Classement Loisir Scratch → toutes les compétitrices et tous les compétiteurs de la Division LOISIR.
  - Classement Loisir Woven → toutes les femmes de la Division LOISIR.
  - Classement Loisir Juniors (-15 ans) → toutes les Juniores et tous les Juniors de la Division LOISIR.  
*NB : les juniors sont classés dans les classements Loisir Scratch et Loisir Juniors.*  
*NB : les juniores sont classées dans les classements Loisir Scratch, Loisir Women et Loisir Juniors.*  
*NB : il n'y a pas de classement Loisir juniores.*
- **APP :**
  - Classement APP men.
  - Classement APP women.
- **Autres Classements :**
  - Le cas échéant, des classements spécifiques pourront être créés. Une annexe précisera leurs modalités au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

## 4.2 ATTRIBUTION DES POINTS

### 4.2.1 Attribution des points pour la Manche n° 1 :

Pour chacun des classements :

- Le 1<sup>er</sup> reçoit 1 point.
- Le 2<sup>nd</sup> reçoit 2 points.
- Ensuite chaque compétiteur reçoit le nombre de points correspondant à sa place.
- Abandon (DNF) = nombre d'arrivées + 1 point  
*NB : tous les concurrents situés en amont du pont d'Iéna après 9.30 seront classés DNF.*
- Disqualifié (DSQ) = nombre de partants.
- Non Partant (DNS) = nombre d'inscrits.

### 4.2.2 Attribution des points pour la Manche n° 2 :

- Pour les classements de la "Division PRO" (uniquement) :  
Attribution des points pour la Manche n° 2 → relais :
  - Un coureur qualifié pour la Manche n°2 qui termine son/ses parcours de relais reçoit 0 point.
  - Un coureur qualifié pour la Manche n°2 qui ne termine pas son/ses parcours de relais "dans le meilleur esprit sportif" reçoit 3 points.
- Pour les classements de la "Division Loisir" : il n'y a pas de 2<sup>nde</sup> manche, donc pas de point d'attribué.

### 4.2.3 Classement général :

- Pour chaque classement, le classement général sera établi à partir de l'addition des points obtenus dans les manches 1 et 2.
- En cas d'égalité, les ex-æquo seront départagés en faveur de celui ayant obtenu le meilleur classement Scratch dans la manche n°1.
- Pour chaque classement, le compétiteur qui aura le moins de points sera déclaré vainqueur, et ainsi de suite.

#### 4.3 TABLEAUX DE COMPOSITION DES EQUIPES POUR LA MANCHE N°2 DE LA « DIVISION PRO »

“Division PRO” : à partir d’une extraction du classement Pro Scratch de la manche n°1 :

<b>DIVISION PRO</b>	
<b>Internationaux</b>	<b>Français</b>
1 <sup>er</sup> étranger de la manche n°1	1 <sup>er</sup> français de la manche n°1
2 <sup>ème</sup> étranger de la manche n°1	2 <sup>ème</sup> français de la manche n°1
3 <sup>ème</sup> étranger de la manche n°1	3 <sup>ème</sup> français de la manche n°1
4 <sup>ème</sup> étranger de la manche n°1	4 <sup>ème</sup> français de la manche n°1
5 <sup>ème</sup> étranger de la manche n°1	5 <sup>ème</sup> français de la manche n°1
6 <sup>ème</sup> étranger de la manche n°1	6 <sup>ème</sup> français de la manche n°1
7 <sup>ème</sup> étranger de la manche n°1	7 <sup>ème</sup> français de la manche n°1
1 <sup>ère</sup> femme étrangère de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)	1 <sup>ère</sup> femme française de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)
2 <sup>ème</sup> femme étrangère de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)	2 <sup>ème</sup> femme française de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)
3 <sup>ème</sup> femme étrangère de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)	3 <sup>ème</sup> femme française de la manche n°1 (hors 7 premières places de la Division PRO)

#### 4.4 REGLES POUR LA « COURSE EN RELAI PAR EQUIPE » DE 6 PERSONNES

- Les équipes seront obligatoirement composées de compétiteurs inscrits au Nautic Paddle 2019, incluant les compétitrices et compétiteurs des éventuelles “courses de paddle indépendantes”.
- Les équipes qui souhaitent participer à la “Course en relai par équipe” devront confirmer leur inscription le samedi 7 décembre entre 10.00 et 17.00 lors de la confirmation des inscriptions.
- Les équipes seront obligatoirement composées de 4 hommes et 2 femmes.
- Le nombre d’équipe retenue est de 8
- Le nom de l’équipe peut-être :
  - Nom d’un pays, d’une région, d’une ville

- Nom d'un club
- Nom d'une marque exposante au Nautic 2019
- Nom d'une marque partenaire du Nautic 2019

Tout autre nom devra être soumis à l'organisateur pour validation. Il devra en particulier respecter les règles de bonnes séances.

Si une "marque" n'est ni exposante ou ni partenaire du Nautic 2019, elle devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 500€TTC

- Le port du dossard Nautic Paddle est obligatoire pendant toutes les manches de la course en relai par équipe

#### **4.4.1 Equipes qualifiées pour la course en relai par équipe :**

##### **Pour chaque équipe :**

- La "somme des places" obtenues par chacun des membres d'une équipe lors de la 1<sup>ère</sup> manche (classements scratch "Pro" ou "Loisir" ou "course de paddle indépendante") sera établie. Cette somme servira de base de calcul pour la qualification et la constitution du tableau d'élimination directe.
- Les 8 équipes ayant la plus petite "somme des places" seront qualifiées pour la "Course en relai par équipe"
- En cas d'égalité de point entre plusieurs équipes, le compétiteur ayant obtenu le meilleur classement dans un des classements scratch ("Pro" ou "Loisir" ou "course de paddle indépendante") classera son équipe devant l'autre ou les autres et ainsi de suite.
- Si l'égalité persiste, c'est le classement du compétiteur de la "Division Pro" qui classera son équipe devant l'autre.
- Si l'égalité persiste, c'est le classement du compétiteur de la "Division Loisir" qui classera son équipe devant l'autre.



#### 4.4.2 Tableau d'élimination directe :

##### Quarts de finale :

1 <sup>er</sup> quart de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 2<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 7<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> quart de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 3<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 6<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> quart de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 4<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 5<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
4 <sup>ème</sup> quart de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 8<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>

- Les équipes qui perdent leur quart de finale seront classées 5<sup>ème</sup>

##### Demi-finales :

1 <sup>ère</sup> demi-finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vainqueur du 1<sup>er</sup> quart de finale</li> <li>➤ Vainqueur du 2<sup>ème</sup> quart de finale</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> demi-finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vainqueur du 3<sup>ème</sup> quart de finale</li> <li>➤ Vainqueur du 4<sup>ème</sup> quart de finale</li> </ul>

##### Finales :

Finale de classement <i>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Perdant de la 1<sup>ère</sup> demi-finale</li> <li>➤ Perdant de la 2<sup>ème</sup> demi-finale</li> </ul>
Finale <i>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> places</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vainqueur de la 1<sup>ère</sup> demi-finale</li> <li>➤ Vainqueur de la 2<sup>ème</sup> demi-finale</li> </ul>

- L'équipe vainqueur de la finale sera classée 1<sup>ère</sup>
- L'équipe perdante de la finale sera classée 2<sup>nde</sup>
- L'équipe vainqueur de la finale de classement sera classée 3<sup>ème</sup>
- L'équipe perdante de la finale de classement sera classée 4<sup>ème</sup>

**4.4.3 La "Course en relai par équipe" pourra se dérouler en 1 ou 2 manches gagnantes :**

- Le nombre de manche gagnante sera précisé avant le 1<sup>er</sup> départ de la course concernée.

**4.5 REGLES POUR LE "PRO-AM"**

- Les équipes seront obligatoirement composées de compétiteurs inscrits au Nautic Paddle 2019, incluant les compétitrices et compétiteurs de l'éventuelle "course de paddle indépendante".
- Les équipes seront composées de 3 personnes dont au moins 1 femme. L'un des membres de l'équipe devra avoir été classé dans la 1<sup>ère</sup> manche de la course indépendante APP. Il sera le Professionnel et le capitaine de l'équipe.
- Les équipes devront confirmer leur inscription à la course Pro-Am le dimanche 8 décembre entre 12.00 et 14.00.
- Le nombre maximal d'équipe retenue est de 16.
- Le port du dossard Nautic Paddle est obligatoire pendant toutes les manches de la course en relai par équipe.
- Equipes qualifiées pour la course "Pro-Am" :

**4.5.1 Pour chaque équipe :**

- La "somme des places" obtenues par chacun des membres d'une équipe lors de la 1<sup>ère</sup> manche : classements scratch "Pro" ou "Loisir" et "APP" sera établie. Cette somme servira de base de calcul pour la qualification et la constitution du tableau d'élimination directe.
- Les 16 équipes ayant la plus petite "somme des places" seront qualifiées pour la course "Pro-Am"
- En cas d'égalité de point entre plusieurs équipes, le compétiteur ayant obtenu le meilleur classement dans la course APP classera son équipe devant l'autre ou les autres et ainsi de suite.

#### 4.5.2 Tableau d'élimination directe :

8<sup>ème</sup> de finale :

1 <sup>er</sup> 8 <sup>ème</sup> de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 2<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 15<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> 8 <sup>ème</sup> de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 7<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 10<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> 8 <sup>ème</sup> de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 6<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 11<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
4 <sup>ème</sup> 8 <sup>ème</sup> de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 3<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 14<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
5 <sup>ème</sup> 8 <sup>ème</sup> de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 4<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 13<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
6 <sup>ème</sup> 8 <sup>ème</sup> de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 5<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 12<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
7 <sup>ème</sup> 8 <sup>ème</sup> de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la 8<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 9<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>
8 <sup>ème</sup> 8 <sup>ème</sup> de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equipe ayant la plus petite "somme des places"</li> <li>➤ Equipe ayant la 16<sup>ème</sup> plus petite "somme des places"</li> </ul>

- Les équipes qui perdent leur 8<sup>ème</sup> de finale seront classées 9<sup>ème</sup>

Quarts de finale :

1 <sup>er</sup> quart de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vainqueur du 1<sup>er</sup> 8<sup>ème</sup> de finale</li> <li>➤ Vainqueur du 2<sup>ème</sup> 8<sup>ème</sup> de finale</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> quart de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vainqueur du 3<sup>ème</sup> 8<sup>ème</sup> de finale</li> <li>➤ Vainqueur du 4<sup>ème</sup> 8<sup>ème</sup> de finale</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> quart de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vainqueur du 5<sup>ème</sup> 8<sup>ème</sup> de finale</li> <li>➤ Vainqueur du 6<sup>ème</sup> 8<sup>ème</sup> de finale</li> </ul>
4 <sup>ème</sup> quart de finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vainqueur du 7<sup>ème</sup> 8<sup>ème</sup> de finale</li> <li>➤ Vainqueur du 8<sup>ème</sup> 8<sup>ème</sup> de finale</li> </ul>

- Les équipes qui perdent leur quart de finale seront classées 5<sup>ème</sup>

8 DEC 2019  
PARIS



Demi-finales :

1 <sup>ère</sup> demi-finale	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Vainqueur du 1<sup>er</sup> quart de finale</li><li>➤ Vainqueur du 2<sup>ème</sup> quart de finale</li></ul>
2 <sup>ème</sup> demi-finale	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Vainqueur du 3<sup>ème</sup> quart de finale</li><li>➤ Vainqueur du 4<sup>ème</sup> quart de finale</li></ul>

Finales :

Finale de classement <i>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Perdant de la 1<sup>ère</sup> demi-finale</li><li>➤ Perdant de la 2<sup>ème</sup> demi-finale</li></ul>
Finale <i>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> places</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Vainqueur de la 1<sup>ère</sup> demi-finale</li><li>➤ Vainqueur de la 2<sup>ème</sup> demi-finale</li></ul>

- L'équipe vainqueur de la finale sera classée 1<sup>ère</sup>
- L'équipe perdante de la finale sera classée 2<sup>nde</sup>
- L'équipe vainqueur de la finale de classement sera classée 3<sup>ème</sup>
- L'équipe perdante de la finale de classement sera classée 4<sup>ème</sup>

**4.5.3 La course "Pro-Am" pourra se dérouler en 1 ou 2 manches gagnantes :**

- Le nombre de manche gagnante sera précisé avant le 1<sup>er</sup> départ de la course concernée.

## 5. LOGISTIQUE

### 5.1 STAND UP PADDLE

Pour les compétiteurs qui le souhaitent : les Stand Up Paddle seront chargés au Nautic, ailerons et leash démontés, dans les camions de l'organisation le samedi 7 décembre 2019 de 10.00 à 17.00 (jour de confirmation des inscriptions).

Les Stand Up Paddle devront être identifiés par chaque participant avec les stickers fournis lors de la confirmation des inscriptions – positionnés sur le pont avant.

Si housse de protection, celle-ci devra être également identifiée par chaque participant avec les stickers fournis lors de la confirmation d'inscription.

Pour les compétiteurs qui le souhaitent : après l'arrivée de la course au Port de Javel Bas, aileron et leash devront être démontés avant que le SUP ne soit rechargé dans le camion pour être rapporté au Nautic.

### 5.2 PAGAIES ET ACCESSOIRES

Les compétiteurs gèrent leurs pagaies et leurs accessoires (ailerons, leash, tournevis, etc.). Lors du transport dans les bus, les pagaies devront être stockées dans les coffres des bus.

Les compétiteurs doivent garder avec eux leur aileron et leur leash (prévoir un tournevis). Ceux-ci ne pourront être fixés qu'après le déchargement des camions, le dimanche matin, quai de la Gare (BNF).

### 5.3 SAC ET EFFETS PERSONNELS

Vous pouvez disposer d'un sac contenant vos effets personnels (vêtements pour vous changer après l'arrivée, tournevis, aileron, leash, eau, bout de remorquage, barres énergétiques, coupe-vent, etc.).

Ce sac devra être identifiable grâce à l'apposition du sticker remis lors de la confirmation des inscriptions (à coller autour de la sangle de portage).

**ATTENTION** : le dimanche, ce sac pourra voyager :

- Dans les bus de l'organisation avec son propriétaire pour le trajet du Nautic au quai de la Gare (BNF).

8 DEC 2019  
PARIS



- Dans les camionnettes de l'Organisation durant la course : du quai de la Gare (BNF) au quai de Javel Bas.

*NB : ne rien laisser dans les bus, ils ne repartent pas tous à l'arrivée !*

- Il sera récupéré par chaque concurrent dès son arrivée quai de Javel Bas. Les camionnettes de l'organisation seront stationnées dans la zone d'arrivée.
- Les sacs non récupérés quai de Javel Bas seront rapportés au Nautic.

## **6. JURY & RECLAMATION**

Le jury est composé de 3 membres de l'Organisation du Nautic Paddle 2019. Il se réunira après toute réclamation de la Direction de Course et/ou d'un Concurrent.

- Pour la manche n°1, les réclamations devront être communiquées par écrit à la Direction de Course avant 11.00 le dimanche 8 décembre.
- Pour la manche n°2, les réclamations devront être communiquées à la Direction de Course dans les 5 minutes suivant l'arrivée de la manche.
- Les réclamations concernant l'établissement du classement général seront recevables jusqu'à 17.00 le lundi 9 décembre 2019.

Toute réclamation hors délai sera jugée irrecevable.

Les décisions du jury sont à sa discrétion et sans appel. Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve y compris pour les éditions suivantes.

## 7. DIVERSES

### 7.1 QUESTIONS FREQUENTES

#### J'entre comment au Nautic ?

Votre billet de participation à la course vous donne accès au Nautic, pour 2 personnes le samedi 7 décembre (10h à 19h) et/ou le dimanche 8 décembre (10h à 19h) 2019.

#### Comment je stationne au Nautic ?

Possibilité de pénétrer en voiture dans l'enceinte du parc des expositions pour déposer votre matériel :

- Si vous êtes seul → un accès "1 heure" vous permettra de rentrer votre véhicule pour décharger votre équipement. Le véhicule devra ensuite sortir du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.
- Si vous êtes au moins 2 compétiteurs → à partir du samedi 7 décembre 10h, un "badge parking" vous permettra de stationner votre véhicule dans l'enceinte du Parc des Expositions jusqu'au dimanche 8 décembre 19h.

**Attention : pour des raisons de sécurité, depuis mars 2017, pour tous les véhicules, l'accès au Parc des Expositions de la Porte de Versailles ne peut se faire qu'après un pré-enregistrement sur le site Internet de Viparis (exploitant de la Porte de Versailles). Les modalités précises de ce pré-enregistrement seront précisées via le site du Nautic avant le 30 novembre 2019 : <https://www.salonnautiqueparis.com/fr> via le site du Nautic Paddle : <https://www.nauticpaddle.com>**

#### Jusqu'à quand puis-je laisser ma planche au Nautic ?

Les SUP pourront être stockés du samedi 7 décembre - 10.00 au dimanche 8 décembre - 19.00 près du bassin du Spot Nautic.

#### Quelles sont les dimensions du bassin pour la manche n° 2 ?

Pour la 2<sup>nde</sup> de la "Division Pro" et pour la "Course en relai par équipe" les dimensions du bassin du Nautic 2019 seraient de 70m x 10m (idem 2018).

#### Comment mes amis peuvent-ils suivre la course sur la Seine ?

- Paris est calme à 8h le dimanche matin en décembre. Cependant les quais de Seine ne sont pas tous ouverts à la circulation et le stationnement est rarement possible. Des points de rendez-vous seront communiqués lors du briefing !
- Si au départ à la BNF, il n'y a pas de problème particulier pour les parkings, à l'arrivée (Port de Javel Haut), le nombre de place de stationnement est limité à une trentaine.



**8 DEC 2019**  
**PARIS**



Nous vous recommandons de prendre vos dispositions en conséquence.

- Le Vélip' (ou autres) est une bonne solution. Autonomie, calme et balade au rythme des SUP dans un Paris encore endormi à l'heure où le soleil s'éveille !

#### Je viens avec un accompagnateur ?

Si vous envisagez de venir accompagné(e) et que vous souhaitez que la (ou les...) personne(s) qui vous accompagne(nt) puisse(nt) accéder au Nautic et/ou participe(nt) avec vous au BRUNCH du dimanche 8 décembre, servi sur le Nautic, merci de bien vouloir nous le signaler en faisant l'inscription en ligne avant le 20 novembre via le site du Nautic :

<https://www.salonnautiqueparis.com/fr> ou via le site du Nautic Paddle Race :  
<https://www.nauticpaddle.com>

A noter que pour le brunch, l'accompagnateur devra s'acquitter d'un ticket d'entrée de 25€ TTC.

## 7.2 ADRESSES UTILES

- **Nautic – Salon Nautique International de Paris - 7 au 15 décembre 2019**  
Parc des Expositions de la Porte de Versailles  
75015 Paris
- **Organisateur :**  
Nautic Festival S.A.  
200 Port de Javel Haut  
75015 Paris
- **Départ du Nautic Paddle 2019**  
Port de la Gare – Escales Bibliothèque – PK 166 – Rive Gauche, entre le pont de Tolbiac et la passerelle Simone de Beauvoir – Paris 13<sup>ème</sup>.  
Accès au quai via « allée Arthur Rimbaud ».
- **Arrivée du Nautic Paddle 2019**  
Port de Javel Bas – Escales de Javel, parc André Citroën – PK 177 – Rive Gauche, entre le pont Mirabeau et le pont du Garigliano.  
Accès au quai via « quai d'Issy-les-Moulineaux ».
- **Brunch (à partir de 11h30) & douches dimanche 8 décembre** au Nautic.  
Parc des Exposition de la Porte de Versailles  
75015 Paris
- **Renseignements et informations :**  
[nauticpaddle@nauticfestival.com](mailto:nauticpaddle@nauticfestival.com)